

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2013

ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 654)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« Afin de prévenir les risques sanitaires, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les données scientifiques actuelles ne justifient pas l'adoption d'une telle disposition de prévention au nom d'un risque sanitaire dès lors justement qu'aucun risque n'est à ce jour scientifiquement démontré.